

2.1.1 - En partenariat avec les utilisateurs

Glaisière de Nesles

mise à jour: 18/01/2013

Le sentier existant sur la Glaisière de Nesles a été mis aux normes pour personnes à mobilité réduite. A l'origine du projet : une demande locale forte, une incitation politique... et la nécessité de renouveler des installations vieillissantes.

Les premiers aménagements du site dataient du début des années 1990 et n'étaient pas accessibles au plus grand nombre, interdisant l'entrée aux handicapés moteurs, aux parents avec une poussette et aux personnes âgées. Située à 12 km de Boulogne sur mer, la Glaisière de Nesles présentait pourtant des atouts certains pour un accueil tous publics en raison de sa faible pente et de l'intérêt, dans l'agglomération, de plusieurs structures d'accueil de personnes en situation de handicap, d'un hôpital et d'une clinique. Son aménagement était donc une évidence.

Pour réaliser les travaux d'aménagement du sentier (1200 mètres) de cette ancienne carrière d'argile renaturée entre 1990 et 1992, une convention a été signée avec l'Association des Paralysés de France. L'avantage était de pouvoir bénéficier de conseils en amont, d'une validation des travaux au fur et à mesure des réunions de chantier, de conseils pour l'entretien ultérieur et d'une formation concernant les agents de terrain au contact du public. Ceux-ci ont pu se mettre à la place du public visé par cette action avec une mise en situation, en fauteuil roulant et les yeux bandés, dans un site naturel supposé être accessible aux personnes handicapées. Une personne référente a également été formée par Eden 62, le syndicat mixte créé par le département qui assure la gestion du site comme tous les espaces naturels du Pas-de-Calais. Cette personne accompagne désormais les chargés de mission dans l'instruction des dossiers d'aménagement.

Le promoteur du projet, Eden 62, appuyé par les services techniques de la commune de Nesles, a choisi, pour le revêtement du sentier, l'utilisation d'un nouveau matériau, mélange de sable et de liant routier. Sa mise en forme est délicate car il a tendance à se prendre en masse très vite après son humidification mais sa tenue est intéressante, proche du béton.

Par arrêté municipal le site a été fermé au public pendant la durée des travaux, mais des actes de vandalisme ont été malheureusement constatés très peu de temps après sa réouverture, notamment la destruction d'une chicane et d'un portillon. Cependant, les agents de terrain ont unanimement constaté la satisfaction des usagers ayant des difficultés physiques en raison de l'accessibilité des installations mais aussi de leur rajeunissement général et de l'amélioration esthétique des lieux.

Site : Glaisière de Nesles, Pas-de-Calais

Statut du site : ENS du Pas-de-Calais

Type de réalisation : boucle de promenade de 1200 mètres accessible aux personnes en situation de handicap moteur comprenant 145 mètres de platelage dans un bois tourbeux avec un pont équipé de mains courantes et 4 miséricordes* régulièrement réparties.

Contact : Hubert Brabant, chargé de mission, 03 21 32 13 74, h.brabant@eden62.fr / Kevin Wimez, chargé de mission accessibilité, 03 21 32 13 74 kevin.wimez@eden62.fr

Partenaires : équipe aménagement d'Eden 62, services techniques de la commune de Nesles, Association des Paralysés de France.

Coût : 55 016 € (dont 25 300 € de financement FEADER)

Calendrier : 4 mois

Ouverture au public : novembre 2009

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB